

Chers parents,
Chers élèves,

En temps normal, le renforcement de la personnalité des jeunes, la relation de confiance entre l'apprenant et l'enseignant et l'utilisation pertinente des nouvelles technologies dans l'acquisition des savoirs et dans la socialisation des jeunes sont considérés comme des objectifs pédagogiques importants.

En cette période de crise nous devons constater que la poursuite de ces objectifs nobles gagne encore plus en pertinence.

Cela fait maintenant plus de 6 semaines que nous vivons tous une situation tout à fait exceptionnelle empreinte d'incertitude d'une part et de créativité d'autre part.

Les enseignants de l'EHTL ont - du jour au lendemain – réussi à mettre en place d'autres méthodes de communication avec les élèves de l'école. La pratique de l'enseignement à distance par des moyens de communication virtuelle (email, téléphone, Teams, Skype, ...) est devenue en un seul instant l'unique moyen de communication possible entre l'enseignant et l'apprenant.

En revanche, les parents d'élèves ont reçu la plupart des informations concernant les changements à l'école à travers les communications du ministère dans les médias.

Je résume :

Les classes terminales vont progressivement reprendre les cours à partir du 4 mai prochain. Pour toutes les autres classes, la reprise progressive des cours est prévue pour le 11 mai prochain.

Tous les stages du 2^e semestre ont été dispensés. Toutefois, les élèves peuvent faire des stages facultatifs dans des entreprises. Ceci est d'ailleurs vivement recommandé à partir du moment où la situation sanitaire permettra à nouveau aux entreprises de fonctionner en toute sécurité. Le bureau des stages de l'EHTL est ouvert pour des questions supplémentaires (renee.ferring@education.lu, 808791443 ou 661808791).

Les mesures générales mises en place pour sortir progressivement de la période de confinement sont les suivantes à l'EHTL :

- Alternance systématique des classes qui ont cours.
- Décalage systématique des heures de classe (début de l'école à 8h05 et à 9h00 en fonction des classes).
- Suppression de la récréation à 9h50.
- Suppression de certains cours (les cours à option et les cours de sports).
- Arrêt des enseignements à 12h50.

Les mesures de précaution sanitaires spécifiques à l'école sont les suivantes :

- Désinfection des mains en entrant dans l'enceinte scolaire.
- Port du masque obligatoire dans l'enceinte scolaire.
- Désinfection des locaux tous les jours ; les sanitaires le seront plusieurs fois par jours.

- Respect et contrôle de la distanciation sociale.
- Mise à disposition de savon et d'essuie-main en papier dans toutes les salles de classe.
- La marche en avant, c'est-à-dire le flux des déplacements des présents, sera signalisée et appliquée dans tout le bâtiment (entrée par la porte principale et sortie par la porte qui accède à la cour, un escalier pour se rendre dans les salles de classe et l'autre escalier pour descendre, ...).
- Des écrans de protection seront installés à l'école.
- L'internat de l'EHTL sera fermé sauf pour les cas de force majeure qui seront tranchés par Madame Fabienne Peters du SePAS.
- Les éducateurs veilleront ensemble avec les autres professionnels au respect des mesures imposées.
- Les élèves et enseignants considérés comme vulnérables¹ (ou vivant en ménage avec une personne considérée comme vulnérable) sont dispensés de leur présence physique. Ils sont toutefois tenus de continuer à assurer leurs cours à distance. A ce sujet, je vous demande de bien vouloir en informer le régent de la classe.

Afin de pouvoir *vivre* au mieux cette situation de reprise progressive des cours, il est autorisé de manger et de boire dans les salles de classe.

L'EHTL offrira une collation gratuite aux personnes présentes et un aménagement particulier de certains locaux sera prévu à cet effet.

La tenue de ville (costume) pour les classes terminales n'est pas obligatoire et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Toutes les autres dispositions de la charte scolaire sont à respecter.

Tous ces changements nous obligent à élaborer un nouveau plan horaire. Celui-ci sera accessible à partir de jeudi prochain (30.04) sur WebUntis (accès par le site www.ehtl.lu).

Les informations concernant les changements au niveau du calcul de la promotion seront transmises aux élèves dès clarification de ceux-ci par le ministère.

La présente lettre contribue à informer et à rassurer les parents d'élèves. Elle vise aussi à reconforter les élèves qui, en continuant à travailler sérieusement, ne seront pas défavorisés par les changements dus au coronavirus.

En vous remerciant très sincèrement pour votre précieuse coopération, je vous transmets chers parents, chers élèves, l'expression de mes sentiments distingués.

Diekirch, le 27 avril 2020



Michel Lanners
Directeur de l'EHTL

¹ Les élèves et enseignants qui doivent se déclarer personnes vulnérables sont tenus de présenter un **certificat médical** qui atteste leur vulnérabilité dans le cadre de la pandémie Covid-19. Cette disposition s'applique aussi au cas où une **personne vulnérable fait partie du ménage d'un élève ou enseignant** et qu'un contact entre la personne vulnérable et l'élève ou enseignant est inévitable. Dans ce cas aussi, un certificat médical attestant la vulnérabilité de la personne faisant partie du ménage de l'enseignant est requis.